MODALITÉS D'INSCRIPTION

Tarifs adhésion annuelle

	Habitant des communes adhérentes au CSIPMF			Hors communes adhérentes	
Quotient familial	Enfant - de 18 ans	Adulte	Famille	Individuel	Famille
0 à 400	5 €	12€	16€	21€	63 €
401 à 700	6€	15€	20 €	23 €	68 €
701 à 1500	8€	18€	25 €	26 €	75 €
+ de 1500	10€	21€	30 €	29 €	82 €

Tarifs valables sur l'année scolaire 2019-2020

Votre quotient familial est calculé à partir de vos revenus de l'année précédente divisés par le nombre de parts déclarées aux impôts et par 12. Pour le calculer, merci de présenter votre avis d'imposition.

Se munir également de votre numéro d'allocataire CAF ou MSA et du carnet de santé. Aucune inscription par téléphone.

Tarifs activités enfance

	Extrascolaire			Périscolaire			
Quotient familial	Journée*	1/2 Journée+ repas*	1/2 Journée	Animation Périsco (forfait annuel)	Atelier Périscolaire 1h/sem * *	Garderie créneau matin	Garderie créneau soir
0 à 400	9€	7,50 €	5,00 €	2 €	5€	0.40 €	0.80 €
401 à 700	11 €	8,50 €	6,00 €	3 €	9€	0.45 €	0.90 €
701 à 1500	13 €	9,50 €	7,00 €	4 €	13€	0,50 €	1,00 €
+ de 1500	15 €	10,50 €	8,00 €	5 €	17€	0,55€	1,10 €

* Une réduction de 2 euros sera appliquée pour des enfants dont le PAI signé par le médecin scolaire requiert que le repas soit fourni par les parents.

Horaires d'inscriptions

Mercredi Jeudi Vendredi : 9/12 h et 14/18 h Samedi : 9 h 30 /12 h (hors vacances scolaires)

Centre Socioculturel Intercommunal Pierre Mendes France Avenue Léon Pintard 30700 Saint-Quentin-la-Paterie

Avenue Léon Pintard 30700 Saint-Quentin-la-Poterie Tél. 04 66 22 42 07 www.csipmf.fr - contact@csipmf.fr



Avec le soutien de la CAF, du Conseil Général du Gard des communes adhérentes et la Communauté de Communes du Pays d'Uzès.

ALSH mater / élémentair 11/13 ans

Qui peut y participer ?

Activités Extrascolaires depuis début 2016, la CCPU a pris la compétence enfance extrascolaire et finance les accueils de loisirs. Tous les habitants de la CCPU peuvent donc participer aux ALSH.

3 groupes : les lutins de 3 à 6 ans, les pirates de 7 à 10 ans, les préados de 11 à 13 ans

Où sont-ils organisés?

- Pour les lutins, toujours à l'école maternelle de St Quentin la Poterie.
- Pour les pirates, à l'école élémentaire de St Quentin la Poterie les mercredis, au CSIPMF pendant les vacances.
- Pour les préados, dans la salle des jeunes au CSIPMF.
- Le mois de juillet à l'école de St Laurent la Vernède, un ALSH pour les 3/11 ans est également organisé.

Pour quoi faire?

Des jeux, des activités manuelles, des découvertes, des sorties....

De plus, pendant les vacances, l'accent est mis sur la continuité éducative et donc l'organisation d'activités suivies autour d'un thème unique chaque semaine.

Sur l'année 2019-2020, les enfants profiterons des animations sur le thème de « l'art de vivre »,

Différentes formules possibles

- Les mercredis :
- matin.
- matin avec repas,
- repas et après-midi,
- après-midi.
- Les vacances :
- pour les Lutins : journée ou ½ journée sans repas (jours de sorties à la journée).
- pour les Pirates : journée,
- pour les Préados : journée.

Les vacances : obligation d'inscription au minimum 3 jours par semaine.

Horaires

L'accueil de Loisirs est ouvert de 7 h 30 à 18 h 30 avec un temps garderie de 7 h 30 à 8 h 30 et de 17 h 30 à 18 h 30, soumis à inscription et paiement de supplément (50 cts).

Arrivée le matin :

- les Lutins : avant 9 h 30,
- les Pirates et préados : avant 9 h 00

Départ : à partir de 17 h.

Inscription:

- Pour les mercredis : inscription obligatoire avant le samedi midi précédent.
- Pour les petites vacances : clôture 1 semaine avant le début des vacances.
- Pour les vacances d'été: ouverture des inscriptions 8 semaines avant le début des vacances, clôture 3 semaines avant.



L'ado qui souhaite participer aux activités de l'Accueil Jeunes doit souscrire une carte Ado en plus de l'adhésion.

Accueil JEUNES

L'Accueil Jeunes est réservé aux plus de 11 ans scolarisés au minimum au collège. L'arrivée et le départ sur l'Accueil Jeunes sont libres sauf pour les sorties organisées.

Il est composé de :

- un accueil jeunes : les vendredis soir (18 h 30 à 22 h 30) ainsi qu'un samedi par mois pour les sorties : activités sportives et culturelles, jeux...
- un espace projet : accompagnement des jeunes dans la préparation de projets : séjours (ski, rallyes sportifs, camps d'été), échanges européens, rencontres intergénérationnelles...
- une permanence pour les 18-25 ans: accueil et accompagnement des jeunes sur des projets individuels (formation, permis...) et collectifs, service volontaire européen.

Tarif de la carte ado : 20 euros pour l'année

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

2019

DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2019





www.csipmf.fr



EN PRÉPARATION DE LA RENTRÉE

Nous sommes heureux de passer une nouvelle année aux côtés de vos enfants sur les temps périscolaires (matin, midi ou soir). Ces temps sont déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale en Accueil de Loisirs Périscolaires, gage d'un nombre important et d'une qualification des animateurs, de la construction des activités (même la garderie) en fonction d'un projet pédagogique concerté, et du souci des conditions d'accueil de votre enfant.

Ces temps sont ouverts aux enfants nés en 2016.

Rappel de quelques règles

Pour toute participation aux Activités Périscolaires, adhésion et inscription.

Pour la garderie, inscription avant le samedi 12 h pour la semaine suivante. En cas de non inscription, majoration de 0.50 euros par créneau de garderie. Pour les ateliers périscolaires, inscriptions avant le 1er samedi des vacances qui précède chaque période d'ateliers périscolaires; pour la 1ère période jusqu'au samedi 14 septembre.

Possibilité d'inscription à un atelier périscolaire par semaine

	Journée type en semaine			
7 h 45 - 9 h	Garderie*			
9 h - 12 h	École			
12 h - 13 h 45	Repas, animation du temps méridien, forfait annuel*			
13 h 45 - 16 h 45	École			
		16 h 45 - 17 h 45	Lundi et Jeudi Atelier périscolaire*	
16 h 45 - 18 h 15	Garderie*		Mardi et Vendredi Aide aux devoirs	
		Garderie**		

*tarif au verso

Organisés entre chaque période de vacances scolaires (5 à 7 séances suivant le calendrier).

Après l'atelier, vous retrouverez vos enfants au portail de l'école élémentaire. Vous pouvez aussi les inscrire en garderie (au forfait).

Ouverture des inscriptions le mercredi 28 août à 9 h
Clôture pour la première période le samedi 14 septembre à 12 h
pour la deuxième période le samedi 19 octobre à 12 h
Réunion d'information mardi 10 septembre à 18 h : cantine scolaire

1ère période : du 16 septembre au 17 octobre 2019

	Lundi	mardi	jeudi
MS/GS/CP		food art	
M3/G3/CP		charlotte	
du CEI au CM2	créa bijoux		théâtre d'impro
du CET au CM2	christine		romain
du CEI au CM2			jeux sportifs
du CET au CF12			jonathan

Food Art: les œuvres d'art qui se mangent... ensemble de pratiques artistiques utilisant la nourriture comme matériau de création. Charlotte, animatrice CSIPMF.

Créa bijoux : ateliers créatif, création de bijoux avec différentes matières (perles, pate fimo...). Christine animatrice CSIPMF.

Théâtre d'impro : initiation à l'improvisation théâtrale, technique de jeu, développe créativité, cohésion d'équipe et réaction aux imprévus. Romain, animateur CSIPMF.

Jeux sportifs: découverte de jeux dynamiques et ludiques, alliant la motricité et l'esprit d'équipe. Jonathan, animateur CSIPMF. Musique et chant: activités découvertes pour éveiller et donner envie aux jeunes enfants de comprendre et apprendre la musique et le chant, Christine CSIPMF.

2^e période : du 4 novembre au 19 décembre 2019

	Lundi	mardi	jeudi
MS/GS/CP		musique et chant	
1107 007 01		christine	
du CEI au CM2	sports du monde		initiation zumba
du CET au CM2	romain		jonathan
			ombres chinoises
du CEI au CM2			jonathan

Initiation zumba: chorégraphie sur des rythmes endiablés, Jonathan animateur CSIPMF.

Sports du monde : découverte d'un sport par continent. Romain, animateur CSIPMF.

Ombres chinoises: projection sur un écran de silhouettes découpées et interposées dans un faisceau lumineux. Création d'une histoire et fabrication d'éléments et de personnages. Jonathan, animateur CSIPMF.

Pédibus gratuit

Pour les activités socio-culturelles organisées par des associations adhérentes du CSIPMF (voir plaquette générale au CSIPMF)

Les enfants sont pris en charge à la sortie de l'école. Pour les enfants de maternelle, l'animateur fait goûter les enfants, merci de prévoir un goûter dans leur sac.

Puis 2 animateurs accompagnent les enfants jusqu'au lieu de l'activité. A la fin du cours, les parents viennent chercher leur enfant sur le lieu de l'activité.

Inscription gratuite (adhésion uniquement) au Pédibus à l'année au CSIPMF + inscriptions aux activités auprès des associations organisatrices.

_	Lundi	mardi	jeudi	vendredi	
mater	éveil musical				
	danse funk				
	yoga				
	уода	théâtre	théâtre		
élementaire	yoga	danse funk	flûte traversière	danse funk	
	CLAS	percussion	CLAS		
Acc	OMP	AGNE	RL	GIR	
annu munumunumu.					

Cantine

Inscription et paiement des repas en Mairie
Les temps méridiens étant un temps d'animation
périscolaire, la présence des enfants sur ce temps
induit une adhésion au CSI PMF et le paiement du
forfait annuel (entre 2 et 5 euros par an).

Des animations sont proposées aux
enfants sur le temps méridien : jeux
sportifs, activités créatives, écriture
de la gazette...

Garderie

le matin (7 h 45/9 h) le soir (16 h 45/18 h 15)

Goûter (à prévoir dans le sac) :

Pour les enfants de maternelle, un temps de goûter sera organisé à 16h45 (le goûter ne se fera pas sur le temps scolaire).

Pour les enfants du élémentaire, possibilité de goûter en autonomie pendant la récréation de l'après-midi.

A partir de 17 h, retrouvez vos enfants (mater + élémentaire) à l'école maternelle

Accompagnement à la scolarité (CLAS) :

Mettre en application les apprentissages, valoriser les acquis, apprendre à s'organiser et à anticiper... aller vers l'autonomie. lundi et jeudi 16 h 45 - 18 h pour les élémentaires, mercredi 14 h - 16 h et jeudi 17 h - 18 h pour les collégiens Modalités et inscriptions au CSIPMF

Aide aux devoirs
pour CE et CM le mardi et le vendredi
de 17 h à 17 h 45

Démarrage fin septembre. Pour les modalités d'inscription voir la Mairie.

^{**} forfait annuel périscolaire au verso